

Ville de Tubize**URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (Référence permis/certificat : PU-2022/070).

Le demandeur est M. Patrice NEUWELS demeurant Rue Georges Leveau 22 à 1480 Tubize.

Le terrain concerné est situé Rue Georges Leveau, 22 à 1480 Tubize et cadastré division 3, section B n°13Z2.

Le projet consiste à régularisation de la couverture d'une terrasse/carport, et présente les caractéristiques suivantes :

– Guide communal d'urbanisme Ecart au Guide Communal de l'Urbanisme: Art. 15, § 1 Implantation, 2. Zone de bâtisse :

"la profondeur de la zone de bâtisse est de 15 mètres au maximum à partir de l'alignement ou du front de bâtisse et sera distante d'au moins 10 mètres de la limite parcellaire de fond, à l'exception des situations existantes déjà acquises.

-la profondeur du volume principal bâtissable est de 15 mètres au maximum et de 10 m au minimum. Toutefois, lorsqu'un mitoyen est déjà construit ou si les deux mitoyens latéraux préexistent, la profondeur maximale du dernier constructeur ne pourra pas excéder 2 mètres de profondeur supplémentaire par rapport à chacune des deux constructions mitoyennes, pour sauvegarder des conditions d'ensoleillement des voisins existant."

Ici, la couverture de terrasse excède de 5 mètres 85 sur les parcelles voisines et non de 2 mètres maximum.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous pris préalablement avec l'agent traitant** durant les jours ouvrables, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Tubize, Département Cadre de vie (Cellule Urbanisme), Grand'Place 1, 1480 Tubize :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant : M. Valentin Delchambre, téléphone : 02/391.39.63, mail : info@tubize.be, dont le bureau se trouve Grand'Place 1 à 1480 Tubize.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 janvier 2023 au 31 janvier 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Tubize, Grand'Place 1 à 1480 Tubize ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@tubize.be